

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2020\_047**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

**LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE (SMBI)**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME  
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU BASSIN DE L'ISLE (SMBI)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

**Considérant que** suite à la création, en 2018, de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux EPCI, sous forme de compétence obligatoire assortie d'une fiscalité dédiée, il a été décidé, dans un souci de cohérence et de coordination des actions à l'échelle du bassin de l'Isle, de transférer cette compétence au Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) qui comprend outre le Grand Périgueux : la communauté de commune ISLE VERN ET SALEMBORE, la communauté de commune ISLE DOUBLE ET LANDAIS, la communauté de commune ISLE CREMPSE EN PERIGORD, la communauté de communes ISLE LOUE ET AUVEZERE, et la Communauté de communes du TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT.

**Que** le Syndicat a pour objet le suivi, les études, l'aménagement, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et humides, sur l'ensemble du bassin versant de l'Isle, ainsi que l'animation et la sensibilisation des riverains et acteurs locaux.

**Que** le syndicat intervient sur la rivière Isle et ses affluents, leurs sources, leurs dépendances, leurs bras morts, leurs canaux, leurs ouvrages de navigation, tous les milieux humides ou aquatiques, présents sur le bassin versant de l'Isle, y compris sur le domaine privé.

**Qu'il a pour compétences obligatoires :**

- Compétences obligatoires : GEMA
  - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
  - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
  - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- Autres compétences : PI et autres compétences
  - La défense contre les inondations et contre la mer
  - Veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux de la rivière Isle, de ses affluents et des zones humides présentes sur son territoire et participe à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et locaux,
  - La mise en valeur du patrimoine lié à l'eau et les accès à la rivière,
  - Porter la maîtrise d'ouvrage, à la demande des collectivités adhérentes ou celles faisant l'objet de conventions particulières initiatrices de projets touristiques, économiques, éducatifs et pédagogiques en lien avec l'eau, les milieux aquatiques et humides, la biodiversité présentes sur le bassin.

**Considérant que** le SMBI est un établissement public de coopération intercommunal disposant d'un comité syndical composé de représentants élus représentants ses membres.

**Que** sa composition est la suivante :

<b>CA GRAND PERIGUEUX</b>	<b>21 (titulaires) + 21 (suppléants)</b>
CC ISLE VERN ET SALEMBORE	7 (titulaires) + 7 (suppléants)
CC ISLE DOUBLE ET LANDAIS	5 (titulaires) + 5 (suppléants)
CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD,	6 (titulaires) + 6 (suppléants)
CC ISLE-LOUE ET AUVEZERE	8 (titulaires) + 8 (suppléants)
CC du TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR	21 (titulaires) + 2 (suppléants)
THENON HAUTEFORT.	
<b>Total</b>	<b>49 (titulaires) + 49 (suppléants)</b>

Qu'il convient donc de désigner pour le Grand Périgueux 21 élus titulaires et 21 élus suppléants ;

Que peuvent être désignés des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au SMBI suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BIDAUD Yannick	NOYER Jean Luc
CADET Michel	LEGAY Emmanuel
GUILLEMOT Lucas	TALLET Clovis
MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile	LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie
MALLET Jean Luc	TOULAT Céline
FARGE Charles	PROTANO Pascal
PARVAUD Jean	GASCHARD Dominique
DENIS Claude	FOUCHIER Nils
MOISSAT Franck	DUPUY Catherine
MARTY Alain	JAUBERTIE Pierre
SERRE Pascal	DUPEYRAT Valérie
BOURGEOIS Richard	LE MAO Daniel
COURAULT Martine	MARSAC Jacques
DELCROS Rodolphe	FAVARD Marion
LAGUIONIE Joël	LANDON Nathalie
BOUCAUD Christelle	DOAT Gatienne
DOBBELS Stéphane	COURNIL Alain
MOTARD Gilles	ARNAUD Nathalie

PERPEROT Philippe

CHAPOUL Denis

VIROL Jean Paul

DUVERNEUIL

REYNET Daniel

SALOMON Nathalie

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

DD2020\_047

SLO

ID : 024-200040392-20200723-DD2020\_047-DE

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 